

## **Le testament de Jean François TAPAGE, cabre affranchi**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

Le 17 novembre 1777, malade et « *craignant d'être prévenu de la mort [...] avant d'avoir mis ordre à ses affaires temporelles* », « *le nommé Jean François TAPAGE, cabre libre affranchi économe sur l'habitation dite Boisriant, appartenant à Messieurs et demoiselle mineurs HURULT de GONDRECOURT* » fait venir Me Chucho « *dans une chambre haute d'une maison dépendant de l'habitation principale* » des mineurs, à la Grande rivière, quartier de la Capesterre, pour rédiger son testament.

Il y déclare « *qu'étant encore esclave de feu Monsieur FILLASSIER de SAINT GERMAIN, il a contracté mariage avec la dénommée Marie Agnès, mestive, aussi esclave dudit Sieur de Saint Germain et de son consentement* ». Ils ont eu 5 enfants, Rose, Pauline, Nanette, Julie et Joseph. Le mariage « *n'a été précédé d'aucun contrat civil, étant esclaves.* »

« *Avant le siège de la Martinique, feu M. Hurault de Gondrecourt son maître, héritier de mondit sieur de St Germain, lui fit don de la liberté en récompense de ses services et cette liberté fut homologuée gratuitement par les chefs alors à la Martinique* <sup>1</sup>. Pendant le siège de la dite île <sup>2</sup>, Monsieur Delatouche général <sup>3</sup> lui accorda une autre liberté confirmative de la première, en récompense de sa conduite et des services militaires qu'il avait rendus pendant le siège. »

Depuis ce temps, il a toujours été au service du feu sieur Hurault et « *il a sacrifié tout son temps et son labeur pour pouvoir acheter sa femme et ses enfants* ». M. Hurault « *ayant bien voulu lui vendre ladite Marie Agnès sa femme et Joseph son fils* », il les a affranchis devant Me Guérin le 20 novembre 1772, affranchissement homologué gratuitement le lendemain par MM de Nozières et président Täscher, général et intendant de la Guadeloupe <sup>4</sup>.

M. Hurault « *à qui appartenait la nommée Pauline* » et M. Hurault de Manoncourt, « *maître de la nommée Rose* », ses filles, leur donnèrent la liberté, affranchissement accordé gratis par les mêmes général et intendant.

Il ne restait donc que deux de ses enfants, Nanette et Julie, « *qui étaient encore esclaves de mondit sieur Hurault de Gondrecourt, lequel, pour le récompenser de son attachement à sa personne et à ses biens, lui a vendu ses dits deux enfants.* »

Le testateur « *épuisé par ces acquisitions, n'a pu parvenir à se procurer leur liberté des chefs afin de les mettre au même rang que ses autres enfants.* » Il déclare donc par testament leur faire don de la liberté « *pour qu'elles viennent à sa succession également avec leurs frère et sœurs comme si elles avaient été affranchies avant ces présentes* » et demande que les sommes fixées par lesdites liberté soient prises sur le total de ses biens à son décès, et notamment ce qui pourrait lui être dû sur ses gages par les mineurs Hurault, dont le règlement sera fait par le sieur de Manoncour leur tuteur.

Il laisse le surplus de ses biens « *tout mobilier et acquêt fait pendant le mariage* » à ses enfants héritiers et leur recommande de continuer à vivre « *avec la concorde et la fraternité si nécessaires dans une famille* » et de garder le peu de biens qu'il laisse en

---

<sup>1</sup> Après le siège de la Guadeloupe par les Anglais et la capitulation, les gouverneur et intendant et les officiers passèrent à la Martinique.

<sup>2</sup> Capitulation de la Martinique devant les Anglais le 13/02/1762.

<sup>3</sup> Louis Charles marquis LEVASSOR de LATOUCHE, gouverneur général des îles du Vent 1761-1762.

<sup>4</sup> En réalité des Iles du Vent, dont faisait partie la Guadeloupe.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

commun avec leur mère « pour en augmenter la masse par leurs travaux naturels », en suivant toujours les avis de M. de Manoncour, qu'il choisit comme exécuteur testamentaire.

Me Chucho, 17/11/1777

Et en effet, le 21 novembre 1777, le curé de Capesterre inhumait « *Jean François dit Tapage, capre natif de la paroisse du Baillif, environ 45 ans, fils légitime du nègre Jaco et de la mulâtresse Nanette, ci-devant esclave de Mr de Bourg l'aîné et affranchi par Mr de La Touche au dernier siège de la Martinique, époux d'Agnès métive libre, économiste des mineurs Hurault sur leur habitation où il est décédé hier muni des derniers sacrements* ». Les témoins signent : Hurault de Manoncour, Lemerle, Henry Caillot, B. Barthez.

### Les HURAUULT, FILLASSIER, de BOURG cités

Nicolas Edmond HURAUULT de GONDRECOURT (1726 Lamentin, Martinique-1777 <sup>5</sup> Paris) avait épousé à la Capesterre le 19/10/1750 Marie Anne Rose FILLASSIER de SAINT GERMAIN, fille de Louis Antoine (1690-1757) et Marie Anne Françoise de BOURG (+ 1758). Leurs enfants étaient nés à la Capesterre entre 1753 et 1758. La mère était morte des suites de couches du dernier, mort à son tour l'année suivante. Restaient Élisabeth Marie (1753-1833), Louis Nicolas Edmond (1757-1827) et Xavier Auguste (1758-1812), tous trois en effet mineurs en 1777. Au recensement de l'an V (septembre 1796) <sup>6</sup>, l'habitation sucrerie familiale séquestrée à la Capesterre, appelée « **habitation des Mineurs** » (et non « **Boisriant** ») est l'une des moins importantes, la liste des cultivateurs couvrant 3 pages <sup>7</sup>. Le nom du séquestre, blanc, n'est pas précisé et il n'y a aucun « rouge » (mulâtre). Parmi ceux qui rentrent en Guadeloupe en 1802 <sup>8</sup> figurent Charles Gabriel Hurault Gondrecourt, 55 ans, né au Fort Royal de la Martinique, et Xavier Auguste Hurault de Gondrecourt, 44 ans, né à la Capesterre de Guadeloupe (un des « mineurs Hurault » de 1777).

Marie Louis Jacques Gabriel HURAUULT de MANONCOUR (1726 Case Pilote-1791 Basse-Terre, sans alliance), cousin germain de Nicolas Edmond Hurault de Gondrecourt et après sa mort tuteur puis fondé de pouvoirs de ses trois enfants.

La famille de BOURG, dont l'ancêtre était greffier à Saint-Christophe en 1664-1665, était établie au Baillif (où est né Jean François TAPAGE, vers 1732 d'après son âge au décès) dont les registres antérieurs à 1751 ont disparu. Jean François Tapage a donc été esclave successivement, d'après l'acte de décès, de « Mr de BOURG aîné » puis de la fille ou de la sœur de celui-ci, Marie Anne Françoise de BOURG épouse de Louis Antoine FILLASSIER de SAINT GERMAIN et enfin de leur gendre Nicolas Edmond HURAUULT de GONDRECOURT époux de Marie Anne Rose FILLASSIER de SAINT GERMAIN.

La mère de Jean François Tapage, Nanette, étant mulâtresse, il n'est pas impossible que son père ait été un membre de la famille de BOURG, peut-être le premier en Guadeloupe, Antoine, receveur du Domaine du roi puis conseiller du Conseil souverain de

---

<sup>5</sup> Le 27/06/1778 à Paris d'après *Marius Cardinale* dans le dossier du CGHIA (repris p. 4082 de GHC) mais en fait antérieurement à cette année d'après ce testament.

<sup>6</sup> G/1/500.

<sup>7</sup> Les habitations sucreries séquestrées de la Capesterre vont de 3 à 9 pages (Poyen Bellisle et Dumanoir)

<sup>8</sup> G/1/497.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

1726 à sa retraite en 1734. Cela expliquerait la continuité des liens étroits entre ce groupe familial et la famille Tapage.

### La famille TAPAGE

On peut reconstituer son destin à partir de plusieurs sources :

- « **Chronique familiale de Jacques François dit TAPAGE** », par *Claire Saint-Félix*, GHC 166, janvier 2004, p. 4058-4060 ;
- Les gens de couleur libres du Fort Royal (1679-1823), d'Émile Hayot ;
- Esclavage, métissage liberté », de Frédéric Régent ;
- Liste des émigrés de l'an IV (G/1/497) ;
- Correspondance des gouverneurs de Guadeloupe (C/7a) et de Martinique (C/8a) ;
- Geneanet, *Pierre Szilagyi* et *Sylvie Gendrot* ;
- et bien sûr les registres paroissiaux et d'état civil.

Les enfants de Jean François TAPAGE et d'Agnès, sa femme légitime, étaient à l'origine esclaves, comme leurs père et mère. Jean François seul, nous l'avons vu dans le testament, fut affranchi par son maître M. Hurault de Gondrecourt « avant le siège de la Martinique », affranchissement confirmé par les autorités de la Martinique après le siège de cette île pour son comportement pendant le siège. En effet, après le siège de la Guadeloupe par les Anglais en 1759 puis la capitulation en avril-mai, la famille HURAUULT, dont le chef de famille était capitaine, était partie pour la Martinique, comme les officiers de l'île, en emmenant donc la famille Tapage. En février 1762, la Martinique capitula à son tour. En juillet 1763 Martinique et Guadeloupe furent rendues à la France et les Hurault retournèrent à la Capesterre en emmenant la famille Tapage.

*Claire Saint-Félix* suggère que le surnom devenu patronyme, TAPAGE, était un surnom militaire, pour son action dans les milices lors des sièges de la Guadeloupe et de la Martinique.

Juste avant le retour en Guadeloupe, le 28 août 1763, le dernier enfant et seul fils, Jacques François, fut baptisé au Fort Royal, dit « *mulâtre, né en légitime mariage de Tapage et d'Agnès sa femme, libres* ». En fait seul son père, Jean-François Tapage, était libre, tout récemment affranchi officiellement !

A l'époque révolutionnaire Marie Agnès veuve TAPAGE, son fils, au moins trois de ses filles, deux veuves et une célibataire, et ses petits-enfants Freicenon et Tapage, émigrèrent à la Martinique avec Xavier HURAUULT de GONDRECOURT et sa sœur aînée célibataire dite Manette. Parmi les émigrés de Capesterre on relève en effet <sup>9</sup> :

- TAPAGE, la veuve ; Rose ; fils et sa femme ; de couleur ;
- FRECHENEAU (sic, pour Freicenon) la veuve et ses deux enfants ; de couleur
- CHAUDOS (sic, pour Chando), la veuve ; de couleur
- DEGONDRECOURT, Hurault et Manette, copropriétaires de Boisriant.

La famille TAPAGE et FRECENON était à peine arrivée au Fort Royal que, les 6, 17, 23, 25 et 30 juin 1795, 6 des jeunes enfants, âgés de 1 à 8 ans, décédaient.

Si Xavier Auguste Hurault de Gondrecourt retourna à la Capesterre de Guadeloupe en 1802, les Tapage restèrent en Martinique.

---

<sup>9</sup> G/1/497 n° 61.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Marie Agnès, métive libre, veuve Tapage, née à Capesterre, meurt au Fort Royal le 16/03/1803, dite âgée de 55 ans (sic) <sup>10</sup>, suivie l'année suivante de sa fille aînée Rose, âgée de 50 ans...

### Descendance de Jean-François TAPAGE et Agnès

#### 1 Rose TAPAGE

achetée puis affranchie par son père vers 1773

o ca 1754

+ 03/12/1804 Fort Royal ; mulâtresse libre native de la Capesterre Guadeloupe, environ 50 ans

#### 2 Pauline TAPAGE

achetée puis affranchie par son père le 05/11/1774 (par MM de Nozière général et Tascher, intendant ; cité au mariage)

o ca 1760 Capesterre

+ 04 d 05/04/1826 Fort Royal; 66 ans environ, native de la Capesterre, Guadeloupe ; de couleur libre, fille de + Jacques François Tapage et Marie Agnès sa veuve la mère qui n'a pas pu assister au mariage est représentée par Monique veuve Léonard, tante de la mariée

x 15/06/1784 Capesterre, Henry **FREICENON**, commis à la police en ce quartier, fils d'Henri et Marie BOUCHET

le patronyme, écrit FREICENON du vivant du père, devient **FRECENON** ou **FRÉCÉNON** à la Martinique

o Tence, diocèse du Puy en Velay (Haute Loire, 43)

+ 1794/1795

d'où

##### 2.1 François Gabriel dit Henry FREICENON dit TAPAGE

baptisé sous les prénoms de François Gabriel mais dit Henry en famille (étant l'aîné, on lui donnait le prénom de son père) ; le 19/01/1813 au Fort Royal il est témoin à la déclaration de naissance de François Remy (TAPAGE) : prénommé dans cet acte François Gabriel, il signe Henry Freicenon

confirmation de liberté à la Martinique 13 messidor XI (02/07/1803) (mention à la déclaration de son fils au Lamentin, Martinique, 16/04/1812) ; marchand au bourg du Lamentin, Martinique, en 1812, 1822

o 05/12/1785 ondoyé 31/01/1786 b 06/03/1787 Capesterre ; p messire Charles Louis François de Malleveault, chevalier de Saint Louis et de Saint Lazare, lieutenant des vaisseaux du roi ; m dame Ernestine Lambertine Gabrielle Chollet de Gondrecourt (en marge : quarteron)

+ 28 d 29/05/1822 Le Lamentin ; dans sa maison Grande rue n° 19 ; François Gabriel Frecenon, de couleur libre, 37 ans, natif de la Capesterre Guadeloupe, marchand demeurant au bourg, époux de Marie Joseph Cafignon, fils légitime de + M. Henry Frecenon et Pauline Tapage

x /1810 Marie Joseph CAFIGNON dite CLETARDIE (au décès <sup>11</sup>), femme de couleur libre (confirmation de liberté à la Martinique 14 thermidor XI (02/087/1803), fille d'Étienne CAFIGNON et Cécile

---

<sup>10</sup> Donc née vers 1747. Elle doit une dizaine d'années de plus, sa fille aînée, Rose, étant née vers 1754.

<sup>11</sup> Caffignon dite Cetadier à la naissance de sa fille Marie Blaisine le 04/03/1810.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

+ 05 d 06/11/1827 Le Lamentin ; 40 ans ; veuve de François Gabriel Freicenon ;  
décédée en sa maison rue Saint Louis

d'où postérité <sup>12</sup>

### 2.2 Marie Thérèse FREICENON

o 07/09 b 18/10/1787 Capesterre ; père européen, commis à la police ; mère  
carteronne ; p Jean Joseph Ferret, « *restant chez Mr Etienne Besnard* » ; m dame  
Marie Thérèse Lorain

+ 13/08/1789 Capesterre

### 2.3 Louis Alexandre FRÉCÉNON

o 25/06 b 11/07/1789 Capesterre ; p Henry Freicenon, son frère, trop jeune pour  
signer ; m Marie Agnès Tapage, sa grand-mère ne sait pas signer

+ 25/06/1795 Fort Royal ; 4 ans ; père décédé

### 2.4 César FRECENON

o ca 1794

+ 17/06/1795 Fort Royal ; 1 an ; parents mulâtres libres émigrés de la Guadeloupe

## 3 Anne TAPAGE (Nanette)

achetée par son père et affranchie après son décès de 1777

o ca 1757 Guadeloupe

+ 26/03/1810 Fort Royal ; mulâtresse libre ; 54 ans

## 4 Julie TAPAGE

achetée par son père et affranchie après son décès de 1777

+ 1794/

x Jean Baptiste **CHANDO** ou CHANDEAU, mulâtre libre

signe Jbte Chando en 1785 au mariage de Joseph Tapage ; le patronyme est écrit  
Chandeau après son décès

o ca 1761

+ 05/12/1788 Capesterre ; mulâtre libre, environ 27 ans, résidant sur les terres de Mr  
de Gondrecourt à Bois Riant

d'où

### 4.1 Marie CHANDEAU

o 06/02 b 01/06/1789 Capesterre ; mulâtre ; père alors décédé ; p messire Jean  
Baptiste Gabriel Poyen de Bellisle, écuyer, habitant de ce quartier ; m dlle Marie  
Antoinette Hurault de Gondrecourt

## 5 Jacques François Joseph TAPAGE

acheté puis affranchi par son père 20/11/1772 ; acte de Nozières et président Tascher,  
général et intendant, exhibé à son mariage

« domicilié sur les terres de messire Hurault de Gondrecourt » (1789) ; habitant caféier  
au Lamentin en 1807 ; déporté en 1824 lors de l'affaire Bisette ; marchand cabaretier  
au Fort Royal en 1833 (acte de reconnaissance de deux enfants naturels le  
14/01/1833)

b 28/08/1763 Fort Royal <sup>13</sup> « *Jacques François, mulâtre, né en légitime mariage de  
Tapage et d'Agnès sa femme, libres, le parrain Joseph, la marraine Rosalie* ».

+ 1833/ (dit âgé de 70 ans)

nombreuses signatures au mariage

---

<sup>12</sup> A la naissance de sa fille Marie Blaisine, les témoins sont ses beaux-frères, métifs libres,  
habitants demeurant au Lamentin, Joseph Tapage, 48 ans, et Charles Gabriel Tapage, 24 ans.

<sup>13</sup> Acte de baptême relevé par *Claire Saint-Félix* (GHC 166) et *Pierre Szilagyi* (Geneanet).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

ax 15/11/1785 Capesterre de Guadeloupe, Marie Francillette dite Cilette HYPOLITHE <sup>14</sup>,  
fille d'Hippolyte, métif libre et affranchi, et Julie, mulâtresse  
mulâtresse affranchie « *comme il conste par son contrat de mariage où est stipulée la  
donation qu'a fait d'elle à Hypolitte son père la dame Marie Bernardine Emilie  
Gressier veuve du sieur Louis Besnard* »

+ 1794/1795

\*b ca 1808 Marie Céleste dite Judica, mulâtresse libre (liberté vérifiée le 13 frimaire XII,  
05/12/1803)

o ca 1776 (36 ans en janvier 1813)

d'où

5a.1 Désir Charles Gabriel TAPAGE

habitant caféier au Robert en 1806 ; habitant domicilié au quartier du Fort Royal, lieu-  
dit Rivière Monsieur

mulâtre libre ; liberté vérifiée le 22 messidor XI (10/07/1803), n° 1036 et 110 (cité à la  
naissance de sa fille Anne le 18/04/1811, au décès de sa fille Marie Gabrielle, 14  
mois, le 24/02/1817, etc.)

o 18/07/1786 b 06/03/1787 Capesterre, Guadeloupe ; p Charles Louis François de  
Malleveault, écuyer, chevalier de Saint Louis et de Saint Lazare, lieutenant des  
vaisseaux du roi ; m dame Ernestine Lambertine Gabrielle Chollet de Gondrecourt  
(en marge : quarteron)

+ 17/11/1826 Fort Royal, sur sa propriété au lieu dit Rivière Monsieur

x 08/07/1806 Le Robert (Martinique) Françoise ORANGE, de couleur libre, fille  
naturelle de la nommée Marie Madeleine dite Orange, habitante du Robert  
titre de confirmation de liberté signé Villaret

mulâtresse libre ; liberté vérifiée le 19 messidor XI (08/07/1803), n° 1009 et 31

o Le Robert

+ 1840/ (alors veuve Désir Tapage, sur son habitation à la rivière Monsieur)

d'où postérité <sup>15</sup>

5a.2 Marie Louise dite Marie Désirée TAPAGE

o 24/12/1787 b 01/06/1789 Capesterre ; (Marie Louise) p Messire Louis Jacques  
Gabriel Marie Hurault de Gondrecourt, écuyer ; m dlle Marie Antoinette Hurault de  
Gondrecourt

+ 30/06/1795 Fort Royal ; (Marie Désirée) 8 ans ; parents libres de couleur

5a.3 Marie Anne Toinette TAPAGE

o 07/06 b 29/08/1790 Capesterre ; p Hypolithe, grand-père ; m Marie Agnès, grand-  
mère

5a.4 Saint Anase TAPAGE

o ca 1792

+ 23/06/1795, Fort Royal ; 3 ans ; parents libres de couleur émigrés de la  
Guadeloupe ; mère décédée

5a.5 Jean Baptiste TAPAGE

o ca 1793

+ 06/06/1795 Fort Royal ; 2 ans, parents mestifs libres ; mère décédée

5a.6 Marie Fillette (Cillette ?) TAPAGE

o ca 1794

+ 23/06/1795, Fort Royal ; 1 an ; parents émigrés de la Guadeloupe ; mère décédée

---

<sup>14</sup> Orthographe variée...

<sup>15</sup> Voir réponse de *Pierre Bardin* 02-162, GHC 156, février 2003, p. 3758, surtout l'article de  
*Claire Saint-Félix*, GHC 166, janvier 2004, et *Pierre Szilagyi* sur Geneanet. Le patronyme est  
souvent écrit par la suite TOPAGE.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### 5b.1 Ambroisine TAPAGE

o 04/04/1809 d 13/12/1810 Le Lamentin ; mulâtresse  
reconnue par son père le 14/01/1833 au Fort Royal, acte transcrit le 30/01/1833 au  
Lamentin  
+ 1833/

### 5b.2 François Remy TAPAGE

o 11/12/1811 Fort Royal d 19/01/1813 ; né sur l'habitation Tapage au Fort Royal ;  
reconnu par son père le 14/01/1833 au Fort Royal, acte transcrit le 30/01/1833 au  
Lamentin

Une descendante de cette famille, Cécile TAPAGE, mourra dans l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Native de Fort de France et âgée de 55 ans, elle était domiciliée à Saint-Pierre. Des TOPAGE, probablement de la même famille, figurent aussi parmi les décédés et les sinistrés <sup>16</sup>.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

---

<sup>16</sup> <http://www.stpierre1902.org/index.html> : jugement déclaratif de décès, 25/09/1911 Le Carbet.